



ASSEMBLÉE — 42^e SESSION

PLÉNIÈRE

Point 8 : Déclarations des délégations d'États membres

DÉCLARATION DE LA FRANCE

(Note présentée par la France)

Monsieur le Président de l'Assemblée,
Monsieur le Président du Conseil,
Monsieur le Secrétaire Général,
Mesdames et Messieurs les Ministres,
Mesdames et Messieurs les délégués.

Membre fondateur, la France est particulièrement attachée à l'OACI, unique enceinte multilatérale qui fixe les cadres et les règles mondiales du secteur aérien dans toutes ses dimensions. Cette organisation joue un rôle fondamental pour permettre à tous nos citoyens d'utiliser un mode de transport toujours plus sûr et de plus en plus durable, comme à nos économies de profiter des retombées positives de croissance liées à la connectivité, au commerce mondial et à l'innovation.

Les travaux aujourd'hui sont essentiels pour permettre à l'organisation, qui a su aider l'aviation à surmonter la crise du Covid, de s'adapter aux défis auxquels le secteur aérien est confronté aujourd'hui. Ces derniers ne manquent pas.

La multiplication des accidents de l'aviation commerciale depuis la fin de l'année dernière, avec un nombre très (et toujours trop) important de victimes, est venue nous rappeler que nous ne devons pas relâcher notre vigilance sur la sécurité. Cette dernière doit rester plus que jamais la boussole de nos travaux, dans un contexte où l'accroissement du trafic, avec les nouveaux entrants aujourd'hui, multipliera les risques d'accidents. A cet égard, toutes les parties concernées doivent pouvoir être associées à la recherche de solutions pour les éviter. L'objectif prioritaire de sécurité doit aussi prévaloir, alors que la multiplication des phénomènes de brouillage et leurrage des signaux satellitaires GNSS et la multiplication des attaques cyber empêchent les aéronefs de voler en toute sécurité et menacent nos systèmes.

Nous assistons par ailleurs à un accroissement de la menace dans le domaine de la sûreté. Dans un contexte international complexe et tendu, des tabous sont tombés, faisant courir le risque que l'aviation civile soit prise pour cible pour ce qu'elle représente, à l'instar des actes d'intervention illicite dans le fret aérien à l'été dernier. Nous devons poursuivre nos travaux pour assurer la résilience de l'aviation, et je salue à cet égard les travaux du Conseil, y compris leur appel sur la gestion des risques pour l'aviation civile découlant des zones de conflit. Dans ce contexte, nous appelons l'OACI à continuer à faire prévaloir le respect du droit

international au premier rang desquels la Convention de Chicago en utilisant tous les outils à disposition dans ces dernières pour le faire respecter.

Autre défi majeur, la décarbonation du secteur aérien. L'intensité des événements climatiques extrêmes et la hausse de leur fréquence, leur impact sur la sécurité, ne font aujourd'hui que renforcer la nécessité de traduire dans les faits nos engagements. On se souviendra de la dernière Assemblée comme exceptionnelle avec l'adoption du LTAG, l'objectif d'atteindre zéro émission nette de CO₂ d'ici 2050 et les résultats de la CAF3 avec une réduction de ses émissions de 5% en 2030. Ces engagements ne pourront se concrétiser sans un développement volontariste et massif de la production des SAF. Nous avons beaucoup encore de progrès à réaliser dans ce domaine.

Le CORSIA constitue également un mécanisme indispensable pour atteindre les objectifs de décarbonation. Son efficacité suppose qu'un maximum d'États rejoignent le dispositif. Nous devons conforter la dynamique positive qui s'est engagée et parallèlement continuer à soutenir l'innovation qui permet l'amélioration des opérations.

Enfin, je n'oublie pas le rôle majeur que le secteur aérien joue dans notre croissance et notre développement économique en désenclavant un nombre de territoires les plus isolés et en élargissant l'accessibilité au plus grand nombre. Nous devons préserver également les conditions d'innovation et de concurrence équitable, mais nous ne devons laisser aucun pays de côté et la France continuera comme elle l'a fait depuis de longues années à soutenir le programme ACT-SAF et à soutenir le programme du Fininvest Hub.

Mais le secteur de l'aviation, s'il veut atteindre les promesses de croissance qu'il s'est fixé, devra compter sur les femmes et les hommes plus nombreux et qualifiés dans tous les segments de la chaîne de valeur. Il est nécessaire d'embarquer de façon pérenne les nouvelles générations dans la grande aventure de l'aviation, ce qui suppose de prendre en compte la dimension sociale du travail dans le secteur aérien. C'est pourquoi nous nous engageons à soutenir le programme NGAP et j'y reviendrai tout à l'heure.

Je souhaite enfin saluer le travail réalisé par l'organisation sous l'impulsion du Secrétaire Général pour gagner en efficacité. Le budget n'est pas infini et il nous incombe d'être attentif à la définition et au suivi des priorités, ce qu'attendent nos citoyens. Vous pouvez compter, Monsieur le Secrétaire Général, sur notre appui pour la suite de la transformation que vous avez engagée.

C'est en plaçant le respect de la Convention de Chicago et le dialogue au cœur de nos travaux que nous pourrons collectivement trouver des solutions aux défis auxquels le secteur aérien est confronté.

C'est surtout ensemble, unis autour d'objectifs communs et de valeurs que nous pourrons y parvenir.

Je vous remercie.